L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 25 MAI 1870. — 43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. MERCREDI MATIN, 25 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par J. Déjan Jr. à sa salle de ventes, rue Gravier No 183—Meubles et pianos.
Par E. Morphy, au No 47 de la rue des Magasins—100 rabots à double fer, 5 forges, vis, etc.
Par Eug. Tourné, sur la Levée, au pied de la rue des Ursulines—Vin rouge pour familles.
Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—Marchandises sèches à crédit.

Une révolution en Portugal.

Le télégraphe, suivant sa louable habitude, nous a donné, sous forme d'énigme incompréhensible, la conclusion d'une petite révolution dont la capitale du Portugal vient d'être le théâtre. Nous trouvons dans les journaux de l'Ouest des dépêches plus circonstanciées qui nous expliquent l'origine de cette révolution de palais et la manière dont elle s'est accomplie. Voici ces dépêches.

Londres, 20 mai—Les journaux publient aujourd'hui les détails suivants d'une insurrection au Portugal:

Le château de St-Georges, après un vif engagement dans lequel il y a eu sept tués et trente blessés, a été capturé. Le comte a immédiatement remis son commandement entre les mains du roi, qui l'a [illegible] à former un nouveau ministère. Le coup d'Etat s'est opéré avec la participation ou la sympathie de la population de Lisbonne, d'Oporto et d'autres villes.

Voici les nouveaux détails qu'on a reçus sur ce coup d'Etat:

Le mouvement, qui se préparait depuis quelque temps, était restreint à l'armée, et son objet était uniquement d'amener forcément un changement de ministère. Le duc de Saldanha ayant une grande influence sur la troupe, a obtenu l'appui de la grande majorité de la garnison de Lisbonne.

Ce matin, il était prêt à l'action et il s'est porté sur le Château de St. Georges. Cette forteresse a été emportée après une courte lutte. Le duc s'est rendu alors au Palais Royal à la tête d'un grand corps de troupes. Le gouverneur du palais avait fait des préparatifs de défense, et on y trouva des troupes postées et de l'artillerie en position pour lui résister. L'attaque fut ordonnée et quelques coups de fusils furent tirés, mais les soldats des deux côtés étaient très peu disposés à combattre les uns contre les autres, et après une fusillade insignifiante ils ont rompu les rangs et fraternisé. Le palais est resté sans gardes, et les soldats, les volontaires et quelques paysans y sont entrés avec le peuple populaire et en criant "Vive le Roi!" "Vive l'armée et Saldanha", à bas le ministère".

Bien que l'animation fut grande, ils n'ont commis aucune violence et se sont contentés de défiler dans les corridors et les cours en chantant des chants nationaux et en poussant des cris patriotiques. Le premier ministre, le duc de Louis, contre lequel le mouvement était dirigé, voyant la journée perdue, a offert sa démission qui a été acceptée par le roi.

Le victorieux Saldanha a obtenu une audience et a été chargé par le roi de former un nouveau cabinet, tâche qu'il a acceptée. On rapporte qu'il y a eu sept tués et trente blessés dans la journée. Bien que la conduite du duc de Saldanha fut approuvée par la population de Lisbonne, d'Oporto et des autres villes, cependant le peuple n'a pas pris part au mouvement. Une [illegible] constatait sur une surprise, et il s'attendait au succès que des troupes. On ne saurait dire quel sera l'effet du coup d'Etat; il règne une grande agitation dans les provinces, où il y a un parti puissant en faveur du ministère déposé.

Nous n'eussions pas attaché d'importance à cette révolution de palais qui est la méthode assez généralement usitée à Lisbonne pour opérer un changement de cabinet, si une dépêche publiée hier matin n'était venue donner au mouvement [illegible] Saldanha une toute autre portée.

Des lettres de Madrid confirmaient cette dépêche datée de Paris, la nouvelle que Prim et Saldanha seraient d'accord pour réaliser l'union ibérique. On sait qu'on a fait déjà beaucoup d'efforts pour engager le prince Ferdinand, mari de la feue reine, Maria du Portugal, à accepter la couronne réunie des deux pays. Ces efforts étaient sans doute dû à l'influence du ministre De Louis, et cette influence vient de disparaître, au moins momentanément. Le roi actuel Don Pedro, qui [illegible] faire dans son propre palais de [illegible] bouleversements, ne peut guère [illegible] un obstacle sérieux à l'union ibérique qui paraît être le rêve de Prim. En écartant les différents candidats princiers au trône espagnol et en faisant placer la couronne sur la tête du vieil Espartero qui a déjà un pied dans la tombe, l'ambitieux général a voulu créer un précédent qui lui permît d'aspirer pour lui-même à la couronne des deux royaumes réunis, et peut-être a-t-il rêvé de faire de cette couronne une couronne impériale.

L'union de la péninsule ibérique sous un même gouvernement a rencontré une très forte opposition en Espagne aussi bien qu'en Portugal, et elle ne serait pas sans doute d'une réalisation facile. Cependant, elle est dans la logique des choses et dans l'ordre des fusions qui se sont opérées depuis peu en Europe. L'unité de l'Italie est aujourd'hui presqu'entièrement accomplie, l'unité de l'Allemagne est à moitié faite, et il est naturel de s'attendre à l'unification de la péninsule. Au profit de qui aura-t-elle lieu? C'est là une autre question. Si elle doit profiter aux deux peuples, peu importe que le premier roi soit Pedro V ou Prim. En pareil cas, les ambitions individuelles servent d'instruments aveugles aux décrets de la Providence, et tel qui croit ne travailler qu'en vue de son agrandissement personnel, travaille, en réalité, à modifier profondément la destinée d'une ou de plusieurs nations.

Le coup d'Etat de Saldanha pourra donc avoir des conséquences beaucoup plus grandes qu'un simple changement de cabinet, c'est pourquoi nous avons cru devoir le signaler tout spécialement à l'attention de nos lecteurs.

LA MATINÉE MUSICALE A L'OPÉRA.—Nous avons eu le plaisir d'assister, dimanche dernier, à la charmante matinée musicale annuelle donnée au foyer de l'Opéra par les élèves de M. A. Du Quesnay. Une foule nombreuse appartenant à l'élite de notre monde musical se pressait dans la salle pour entendre les jeunes virtuoses. Donner un compte-rendu détaillé de tous les morceaux exécutés ou chantés par les élèves de l'habile professeur serait une tâche trop longue. Nous nous contenterons de dire que tout a bien marché et que l'auditoire a souvent applaudi aux efforts des jeunes virtuoses, qui ont fait honneur à l'excellente méthode et au goût musical de leur professeur qui est, en même temps qu'un musicien accompli, un homme du meilleur monde. M. Caulier, l'un des premiers violons de l'Opéra, s'est révélé dans cette matinée comme un soliste remarquable; il est d'ailleurs lauréat du Conservatoire de Paris.

GALERIE DE PHOTOGRAPHIE.—La galerie de M. W. W. Washburne, rue du Canal No 113, se fait remarquer entre toutes les galeries photographiques de la ville. On y voit des portraits de tous genres qui ont [illegible] porté le prix. Sous le rapport de l'art, nous ne connaissons rien de plus fin et de plus parfait que les exécutions de M. Washburne, [illegible] soit qu'il s'agisse pour lui de [illegible] des ressemblances sur nature, soit qu'il [illegible] de reproduire de vieux daguerréotypes, des peintures à l'huile et à l'aquarelle, il excelle également dans tous les genres, et nous recommandons ses œuvres à l'attention de tous les amis des beaux arts et du public en général.

HUILE SEPTOLINE.—C'est avec raison que les experts ont encore honoré cette fameuse huile de quatre rubans bleus. La Septoline n'est pas explosible et c'est un des meilleurs moyens d'éclairage dont puissent se servir les familles qui ne brûlent pas le gaz. M. E. Steinhart est l'agent de vente de cette huile dont le dépôt principal est rue Dauphine No 15.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit: "Grâce à son mécanisme si simple et à l'expérience qu'en ont faite mes filles, la machine à coudre favorite de ma famille est celle de WILLCOX & GIBBS" ☞

☞ Les personnes attaquées de rhumatismes, de la névralgie, de la goutte, de la syphilis et de maladies de la peau, peuvent obtenir une guérison radicale en faisant usage du Remède Indien du Dr Idahoe, découvert depuis peu, et qui a déjà fait des cures merveilleuses. En vente chez tous les principaux pharmaciens. 15

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'en font que des éloges.—S'adresser au No 182 de la rue du Canal.

JOURNAUX.—M. J. A. Jaquet, libraire, rue Royale, a eu l'obligeance de nous adresser les derniers numéros du *Monde Illustré* et de l'*Illustration*. Nous le prions d'agréer nos remerciements.

BANDAGES.—Nous appelons l'attention des personnes qui ont besoin de bandages ou d'appareils orthopédiques sur l'annonce de M. H. Spillman, fabricant et inventeur breveté de bandages sans ressorts, rue Baronne, No 93. On verra qu'il a obtenu à la dernière Foire agricole et industrielle de la Louisiane plusieurs diplômes pour son exposition de bandages de tout genre et d'appareils orthopédiques. Il invite les acheteurs à examiner son établissement.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

LA POUDRE LABORÉ est le purgatif végétal le plus agréable, le plus efficace et le plus énergique de tous les purgatifs. Ce médicament réussit là où tous les autres échouent; et par les merveilleuses cures qu'elle a produites, la Poudre Laboré est placée, depuis longtemps, au premier rang des médicaments indispensables dans les pays chauds.

A vendre dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne.

Dépôts: chez Ball, Lyons & Co, 40 et 42 rue du Camp; Ducongé, 39 rue de Chartres et A. Griffo, pharmacien, 285 rue Royale.

☞ Il n'est pas étonnant que les honnêtes gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points tordus de WILLCOX & GIBBS, que les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, &c., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la destinée de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 de la rue du Canal.—☞

$55.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 182 de la rue du Canal.

LA CONSPIRATION.

Documents officiels.

Il faut bien se rendre à l'évidence, et les incrédules ne doivent plus douter aujourd'hui.

M. Emile Ollivier a pris une grande résolution, et il a livré à la publicité tout ce qu'il connaît lui-même du complot.

Ces documents se composent d'un rapport à l'Empereur par le garde des sceaux, d'un décret qui convoque la chambre d'accusation de la haute cour, et d'un rapport détaillé au ministre de la justice par M. le procureur général Grandperret.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, 4 mai 1870.

Sire,

Il existe parmi nous un parti révolutionnaire. Son but est d'établir la république démocratique et sociale; ses moyens sont le dénigrement systématique, l'outrage, la calomnie, l'émeute, l'assassinat. Les libertés nouvelles, loin de l'apaiser, l'ont surexcité; il n'y a vu qu'une facilité de plus de s'organiser et de s'étendre.

Il ne prend pas la peine de se cacher. Dans ses journaux, répandus en grand nombre, dans ses réunions où nul contradicteur ne peut se faire entendre, il expose ses projets et il organise ses moyens d'action. Il suffirait, pour prouver l'attentat et le complot qu'on lui impute, de reproduire les articles et les discours dans lesquels il les raconte ou les annonce. Contre lui on pourrait n'invoquer pour témoin que lui-même.

Nous avons espéré que la patience et la douceur suffiraient à vaincre des passions d'un autre temps. Mais notre patience a été prise pour de la timidité et notre douceur pour de la faiblesse; nous avons dû nous convaincre qu'une répression énergique était le seul moyen de rétablir [illegible] et ce respect de la loi sans lesquels l'établissement d'institutions libres ne serait qu'une témérité.

Lorsque votre gouvernement a décrété l'appel au peuple, une première instruction était terminée; nous en avons différé la conclusion, afin qu'une coïncidence involontaire ne ressemblât pas à une manœuvre électorale. Mais les révolutionnaires n'ont pas été arrêtés par l'armistice légal que nous établissons. Ils ont cru que supprimer par un crime le souverain, alors qu'une constitution abandonnée, l'autre n'était pas encore votée, ce serait détruire à coup sûr l'Etat lui-même, momentanément en dehors de tout ordre constitutionnel, et ils se sont résolus à mettre à exécution, avant le 8 mai, des entreprises depuis longtemps préparées.

Dans ces circonstances, il est de notre devoir de saisir publiquement la justice.

J'ai donc l'honneur, sire, de vous soumettre le rapport de M. le procureur général près la cour impériale de Paris, et je vous propose d'en adopter les conclusions.

Il [illegible]. Mais la gravité de l'affaire, la nécessité de concentrer des renseignements fournis par les divers parquets de France, les exigences de l'ordre public, motivent l'attribution à la haute cour de la procédure et du jugement.

Cette attribution ne privera pas les accusés de la garantie précieuse du jugement par jurés, elle l'augmentera; au lieu d'être les représentants d'une ville, les jurés seront les représentants de la France entière.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

EMILE OLLIVIER.

Suit un décret qui convoque la chambre des mises en accusation de la haute cour pour statuer sur les faits se rattachant au complot.

Rapport à S. Exc. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, par M. le procureur général Grandperret.

Monsieur le garde des sceaux,

J'ai l'honneur de proposer à votre Excellence la convocation de la haute cour de justice, pour la saisir de l'affaire du complot dont une information judiciaire a réuni les éléments et les preuves.

Je place sous vos yeux, monsieur le garde des sceaux, un exposé sommaire des faits qui me paraissent motiver impérieusement cette mesure.

Depuis longtemps, l'autorité était avertie qu'au milieu des réunions publiques les révolutionnaires ardents s'étaient reconnus et rapprochés pour organiser une insurrection et préparer un attentat contre la vie de l'empereur.

Leurs conciliabules secrets furent constatés; ils se tenaient habituellement chez les nommés Dupont, Jules Fontaine, professeur de mathématiques; Guérin, condamné en 1848 pour avoir pris part à l'insurrection de juin, et plus rarement chez les nommés Petiau, artiste peintre, et Stappia, correspondant de Mazzini. Là s'assemblaient, outre Dupont, Jules Fontaine, Guérin, Petiau, Stappia, les nommés Verdier, Benel, Pellerin, Ruault, Tony Moilin, docteur en médecine, Godinot, lieutenant de la garde mobile; Mégy, qui a tué l'agent de police Mourot, Cournet, rédacteur du *Réveil*, et beaucoup d'autres connus par leur exaltation socialiste.

La composition, la périodicité de ces réunions, les précautions dont on les entourait, indiquaient assez leur caractère; on ne tarda pas à savoir ce qui s'y passait. Le 28 janvier dernier, l'un de ceux qui y assistaient habituellement, Verdier, se présenta à la préfecture de police, et déclara qu'affilié à un complot contre la sûreté de l'Etat, mais que repoussant toute participation à un assassinat, il apportait des révélations sur des menées dont il voulait se dégager.

Les avertissements reçus furent bientôt confirmés par les troubles qui, le 7 février, suivirent l'arrestation de M. Rochefort. La présence de plusieurs affiliés y fut signalée. Le 10 février, Godinot, Stappia, Dupont, Petiau, Fontaine fils, Gérardin, Ramet, Rousseau, furent arrêtés chez Dupont; presque tous étaient armés de revolvers. D'autres conjurés furent saisis à leur domicile, où l'on trouva des armes, des munitions et des correspondances significatives. Lorsque, en vertu de mandats judiciaires, des agents se présentèrent, le 11 février au matin, à la porte de Mégy, celui-ci déchargea sur eux son pistolet, et un sergent de ville tomba mortellement frappé. "J'ai tiré dans le tas," a dit plus tard Mégy dans son interrogatoire.

Les charges étaient déjà si graves que Godinot, confronté avec les agents qui avaient constaté sa présence aux réunions clandestines, entra dans la voie des aveux.

Le lendemain de la manifestation provoquée par l'enterrement de Victor Noir, dit-il, nous nous trouvâmes chez Dupont. On déplora l'avortement de la révolution. On maudit Rochefort; on exalta Flourens. Je fus seul à soutenir qu'on avait eu raison de ne rien faire, que la révolution se ferait toute seule; Fontaine, le plus acharné de mes adversaires, me dit que décidément je n'avais pas l'étoffe d'un révolutionnaire; que le peuple était là, qu'il était prêt, qu'il avait des armes.—Quelles armes, lui dis-je, des revolvers?—On avait pas que des revolvers, me répondit-il, on avait aussi des bombes orsiniennes et des bouteilles de nytro-glycérine: on m'expliqua alors les effets de cet engin meurtrier.

Godinot exposait ensuite ce qui s'était passé, suivant lui, dans les réunions auxquelles il avait assisté.

Lorsqu'on fit connaître ces aveux à Guérin, qui jusqu'alors avait tout nié, il s'écria que puisqu'il était dénoncé par un homme qui cherchait à se tirer d'embarras en perdant les autres, il dirait la vérité tout entière. Son interrogatoire est, en effet, l'histoire complète de la conspiration. Ce document, confirmé d'ailleurs par les constatations des agents, par les correspondances saisies, par les révélations de Verdier et de Godinot, par les aveux partiels de plusieurs inculpés, ne laisse aucun doute sur l'existence d'un complot, sur l'organisation, le but et les moyens des affiliés, et sur leur résolution d'agir.

Voici une analyse succincte de ces déclarations de Guérin:

Il dit que l'effervescence développée par les réunions publiques a réveillé les hommes d'action et leur a permis de se retrouver. Il fut décidé, à l'instigation de Tridon, des frères Villeneuve, de Jaclard, de Gois, agents de Blanqui, qu'on organiserait des réunions clandestines pour former des groupes révolutionnaires. Chaque soir, dans un café des Batignolles, on se rendait compte des résultats obtenus; en outre, les affiliés savaient qu'en cas d'événements graves, le rendez-vous était au café de Madrid.

A la fin de juillet dernier, Dupont, à une réunion chez Guérin, annonça qu'il avait à sa disposition un moyen infaillible de tuer l'empereur: J'ai pris, dit-il, gros comme un pois de nitro-glycérine, je l'ai mis sous de gros pavés, et quand le feu a été mis à la glycérine, les pavés ont sauté à 15 mètres de hauteur.

A une autre réunion, Dupont fit prêter par les affiliés le serment de garder le secret de leurs projets, et de frapper à mort, partout où on le rencontrerait, celui qui trahirait. Après ce serment, il proposa la formation de groupes qui ne communiqueraient qu'avec leurs chefs; les chefs, ensuite, communiqueraient seuls entre eux. On décida le versement de cotisations afin d'acheter des revolvers, soit pour tuer l'empereur, soit pour participer à une insurrection. Benel fut chargé de recueillir les souscriptions; en outre, Dupont vanta de nouveau la nitro-glycérine. On constitua les groupes de Saint-Ouen, de Levallois et de Batignolles. Ce dernier fut placé sous la direction commune de Dupont et Fontaine. Les affiliés devaient être à l'avenir désignés par un chiffre correspondant à l'inscription de leurs noms (ce qui fut réalisé, ainsi que le constate une liste écrite Benel, et jointe à la procédure.)

A une réunion chez Dupont, le 16 septembre, Fontaine apporta cinq revolvers et cinq boîtes de cartouches, achetés par lui pour les conjurés; les armes furent tirées au sort avec les numéros de la liste de Benel, et devinrent le partage de Collot, Chassaigne, Derin, Bourquin et Pasclin.

A la fin de septembre, chez Guérin, Dupont annonça qu'il avait acheté quatre revolvers: un pour lui, les trois autres pour Buthiau, Mollevaux et Touchard.

Le 2 octobre, la réunion fut nombreuse; quarante-deux affiliés y assistèrent; ils jurèrent de s'armer pour faire, le 26, une manifestation insurrectionnelle.

A la réunion suivante, chez Guérin, Mégy était présent. On abandonna le projet d'une manifestation pour le 26, mais on promit de se préparer à l'attentat contre la vie de l'Empereur.

Le 9 décembre, on se réunit chez Dupont; Guérin, Pellerin, Fontaine père et fils, Petiau, Gérardin, Bocquet, Rousseau, Berton, Verdier, Ramet, Gois, Sappia étaient présents. Gois, qui représente Blanqui, discuta avec Fontaine, Dupont et Guérin le moyen d'approcher de l'Empereur pour le frapper. Sappia dit que le parti révolutionnaire, quoique en minorité, pouvait entraîner les masses, et qu'il suffirait pour cela de quelques hommes dévoués jusqu'au sacrifice de leur vie. Enfin Dupont promit des affiliations dans l'armée.

Quelques jours après, nombreuses réunions chez Petiau; Cournet excite à l'assassinat de l'Empereur.

Le lendemain, Guérin assiste à un conciliabule chez Sappia; Dupont y expose la manière dont les groupes étaient formés, et à l'aide de quelles ressources ils étaient armés.

Enfin, dans la soirée du 11 janvier, les chefs tiennent séance chez Petiau, pour concerter la conduite à tenir le lendemain, à l'enterrement de Victor Noir. Ils décident qu'ils se rendront armés à la maison mortuaire.

Les excitations ne leur manquaient pas: la *Marseillaise*, le *Rappel*, la *Réforme* avaient publié de véritables appels aux armes. Dans la plupart des réunions publiques, les orateurs avaient poussé à l'action. Flourens avait dit, à Bienville: "Demain, il faut vaincre ou mourir! Ce n'est pas une émeute, c'est une révolution qu'il faut avoir faite avant la nuit."

Guérin affirme que les affiliés étaient accourus à l'enterrement avec des armes sous leurs vêtements.

On sait quels efforts fit Flourens pour diriger le corbillard sur Paris; Benel prit les chevaux par la bride; Fontaine père le soutenait avec la plus grande énergie; l'exaltation était grande; on était résolu à se battre; mais l'intervention de Rochefort déjoua ces espérances, et les assistants furent entraînés vers le cimetière.

Le lendemain, les récriminations échangées dans les journaux révolutionnaires trahirent les regrets des conjurés. "L'heure était suprême, écrivait Flourens en reprochant à Rochefort son attitude; le sang de Noir allait être vengé par la démocratie et l'aider elle-même à se venger."

M. Rochefort, répondait dans la *Marseillaise*: "Nous étions peu armés; du reste, les projets du lendemain avaient été éventés imprudemment la veille dans les réunions publiques."

Cependant, on comptait retrouver bientôt l'occasion perdue, et l'on s'y préparait avec un redoublement d'ardeur. Le 21 janvier, la plupart des affiliés assistaient au banquet régicide de Saint Mandé; Grosier, agent de Félix Pyat, y lisait une lettre de ce dernier, dont il suffira de citer quelques passages, pour en faire juger le but et la portée:

Citoyens, je ne puis assister ce soir à votre banquet républicain; j'aurais voulu vous dire là que le régicide est de droit, et que de fait il est la base de toute grande et forte république.... J'aurais voulu conclure en disant que le meilleur moyen de commémorer les tyrans morts est d'abattre les vivants, et que ce n'est pas précisément Louis XVI qui nous gêne aujourd'hui. Mais loin de vous aller faire un discours, je dois seulement me contenter de vous envoyer mon toast à une balle:

O petite balle! tu peux être la vie comme la mort. Tout dépend de toi, de ton but; chacun t'invoque; tout le monde t'attend; car, si la France marche, le monde marche; si elle penche, il tombe. Petite balle de bon secours, relève tout! petite balle de l'humanité, délivre-nous! délivre-nous tous!....

Signé: FÉLIX PYAT.

Fontaine père fit ensuite un discours demandant la fin de tous les empires: "Il suit des chassepots, dit-il, nous avons la science: grâce à ses progrès, nous serons bientôt débarrassés de ce bandit de Bonaparte." Cette allusion à la nitro-glycérine fut couverte d'applaudissements frénétiques. On la comprendra mieux par une lettre que Pellerin, détenu à Sainte-Pélagie, en avril 1869, avec Flourens et Ferré, écrivait de leur part à Dupont: "Les deux ennemis de la famille, de l'ordre et de la religion, les citoyens Flourens et Ferré, vous envoient leurs saluts fraternels et vous prient de jeter dans les environs des Tuileries, cet océan vaseux où nagent certains poissons pourris, quelque bouteille de la nitro-glycérine."

Enfin Dupont, Gromier se succèdent à la tribune, où l'on donne lecture d'une lettre de Mazzini, saisie depuis chez Sappia et dans laquelle on remarque ce passage: Citoyens, il m'est impossible d'assister à votre banquet. Des devoirs pareils à ceux que vous vous préparez à accomplir me retiennent où je suis. Merci du fond de mon cœur pour votre invitation fraternelle, et adhésion complète au but que vous poursuivez... Nous marchons, nous aussi, rapidement à la république; si nous ne pouvons pas vous y devancer, nous vous suivrons, comptez-y."

Le 30 janvier, Guérin se rendit avec Fontaine à une réunion où se trouvaient les chefs des groupes de Puteaux, de Courbevoie et de Ménilmontant, ainsi que des délégués de l'Internationale. Ceux-ci déclarèrent qu'ils ne voulaient pas accepter la direction d'un comité dont les membres resteraient inconnus, mais que si une insurrection éclatait, on devait compter sur eux.

On peut rapprocher de cette déclaration de Guérin la lettre suivante, qui vient d'être saisie à Marseille, et qui émane du sieur Varlin, l'un des chefs de l'*Internationale*.

Mon cher Bastélica,

J'accepte d'autant plus volontiers le poste que vous m'indiquez qu'il fait partie de mes attributions de secrétaire correspondant de la chambre fédérale.

Ici nous avons été pris au dépourvu, mais depuis nous avons pris nos mesures pour ne plus nous trouver dans une situation aussi fausse. La chambre fédérale, à peine constituée (à vrai dire elle ne l'est pas encore définitivement) ne s'était pas préoccupée de sa contenance, ou même de son action en cas de mouvement politique. Or il est arrivé que tous les délégués à la chambre fédérale se sont rencontrés à l'enterrement de Victor Noir, sans s'être donné le mot à l'avance, et les uns voulaient venir à Paris, c'est à dire livrer bataille, les autres plus circonspects voulaient maintenir à la manifestation son caractère pacifique; c'est du reste les deux sentiments qui toute la journée ont divisé la foule. Je dois ajouter que la plupart des membres de nos sociétés se trouvaient aussi à l'enterrement sans qu'il y ait eu entente préalable, et par conséquent subissaient la même division de vue que les autres citoyens.

Cette situation nous a émus, et le lendemain la séance de la chambre fédérale a été complètement employée à la discussion de ce qu'il y aurait à faire en pareille occasion, et les occasions se reproduisant. Il ne faut pas nous exposer à ce que, dans une circonstance semblable, quelques uns d'entre nous livrent bataille sur un point et se fassent massacrer, tandis qu'ailleurs on ne songerait pas à la lutte.

Désormais nous nous consulterons et nous agirons d'ensemble. De plus, nous nous sommes mis en rapport avec Rochefort qui, de son côté, ne provoquera rien sans s'être entendu avec nous; de cette façon, nous pourrons compter sur l'unité d'action, si nécessaire en pareil cas.

Le concours de la province pourra nous être très utile pour faire diversion et déconcerter le gouvernement. Je prends donc acte de votre proposition avec joie, et je vais m'assurer du concours des autres centres: Lyon, Rouen, Roubaix, etc.

Salut et fraternité.

E. VARLIN.

Le 6 février, tandis qu'une partie des affiliés s'assemblaient de nouveau chez Fontaine, Flourens, à un banquet à Saint Mandé, s'écriait, en prévoyant l'arrestation de Rochefort: "S'ils osent l'arrêter, nous ferons une manifestation comme je les aime, c'est-à-dire à coups de fusil;" et l'on portait ensuite un toast "Aux régicides en principe, et à Orsini, régicide de fait!"

Le lendemain 7 février, Rochefort est arrêté au moment où il se rend à une réunion publique dans la rue de Flandres.

Tandis qu'on le conduit à Sainte-Pélagie, Flourens préside la réunion; Debeaumont et Millière occupent le bureau à ses côtés; la salle est comble, trois mille personnes assiègent les portes. Debeaumont commence un discours très violent: "Nous ne laisserons pas Rochefort en prison, dussions-nous mourir tous." A ces mots, M. le commissaire de police Barlet, qui l'avait déjà averti, prononce la dissolution de l'assemblée; de tous côtés on proteste en criant: A la potence! Flourens se lève ainsi que Millière; il s'arme d'un revolver ainsi que d'une canne à épée, déclare la révolution en permanence, ordonne l'arrestation du commissaire de police, puis il sort, suivi des assistants, aux cris de: Vive la République!

Des barricades s'élèvent rapidement à Belleville et dans le faubourg du Temple. Les principales sont construites avec une certaine habileté, et entourées d'obstacles secondaires pour empêcher leurs défenseurs d'être tournés.

Aussitôt averti, l'officier de paix Lombard se met à la tête de sa brigade et la conduit contre une barricade commencée dans la rue de Paris; des insurgés y traînaient un omnibus; le choc de cette voiture blesse deux sergents de ville. Un moment séparé de sa troupe, entouré par les insurgés, l'officier de paix est frappé en pleine poitrine d'un coup de baïonnette. Ses agents, trop peu nombreux, sont obligés de se retirer sous une grêle de pierres.

Bientôt après arrive la garde de Paris, précédée d'un commissaire de police, qui fait les sommations légales. Au moment où il remplit ce devoir, devant une barricade de la rue Saint Maur, un coup de feu est tiré sur lui. Aussitôt la barricade est enlevée par les gardes et le brigadier Simon, en parant un coup de barre de fer que lui assénait un insurgé, a son fusil brisé. Les autres barricades sont prises avec la même promptitude, qui déjoue les efforts des insurgés et ne leur permettent pas d'organiser une résistance sérieuse.

Plus tard, une bande de deux cents émeutiers attaquait la maison de l'armurier Lefaucheux, rue de Lafayette. La porte allait être enfoncée, lorsqu'elle fut ouverte; on se précipita dans le magasin: on y prit quatre ou cinq fusils à deux coups, une carabine à vingt coups, cent deux pistolets, cinq mille cartouches.

Commencés sous prétexte de s'armer, les pillages se multipliaient. Rue Oberkampf, chez le quincailler Nitelette, dont la boutique avait été forcée, on enlevait des barres d'acier, des fleurets, de l'argent, des couverts d'argent et du vin. Chez la veuve François, mercière, on volait de la lingerie. Si l'action rapide des agents de l'autorité n'avait pas rétabli l'ordre, ces déprédations violentes auraient pris de grandes proportions.

Le lendemain 8 février, dans la soirée, on tenta de renouveler les mêmes scènes: une barricade fut encore élevée dans la rue Saint Maur; un des insurgés qui la défendaient, le nommé Prost, tira un coup de revolver à bout portant sur le sieur Lainé qu'il prenait pour un agent de police. Lainé n'échappa à la mort qu'en se baissant brusquement. C'est encore Prost qui, presque au même instant, tira sur la garde de Paris deux coups de pistolet.

Dans cette journée du 8 février, Petiau était rendu avec Gérardin chez Guérin; ne l'ayant pas trouvé, il lui avait laissé un billet écrit au crayon, qui a été saisi, et qui est ainsi conçu:

Mon cher ami,

Si vous rentrez, venez ce soir avec vos amis, vers neuf heures et demie, en face les Folies Dramatiques, près du Château l'Eau, à l'entrée du café Parisien. Salut et fraternité.

H. P.

A son retour de l'usine Farcot, où il travaille, Guérin, obéissant à la convocation, se rendit au lieu désigné avec Basmaison, Benel et plusieurs autres. Ils retrouvèrent au Château d'Eau Sappia, Fontaine, Cournet, Razoua, et près du faubourg du Temple, Derin, Mangematin et Bullier fils; Fontaine y chargea le pistolet de ce dernier.

Au bout de trois-quarts d'heure, voyant que l'insurrection ne gagnait pas de terrain, ils prirent les instructions de Cournet, qui engagea Fontaine à aller place du Caire, où il devait trouver d'autres groupes; les conjurés s'y rendirent, mais la tentative insurrectionnelle paraissant n'avoir aucune chance de succès, ils finirent par se disperser.

Pour faire comprendre toute la gravité de la convocation faite par Petiau, il faut faire connaître une lettre écrite par le nommé Fayolle et signée par cet inculpé et par le nommé Asnon, lettre jointe à la procédure.

Fayolle et Asnon, tous deux soldats du 8e bataillon de chasseurs à pied, alors casernés au Château-d'Eau, avaient été embauchés et détournés de leurs devoirs par Flourens, ainsi que le constate une déposition énergique de Fayolle père. Tous deux ont déserté après les troubles de février dernier, et sont passés en Belgique. Le 15 février, ils ont adressé de Bruxelles à un des rédacteurs du journal la *Réforme*, une lettre où se trouvent les passages suivants:

Citoyen rédacteur, un ami nous apporte aujourd'hui la lettre de notre héroïque et cher Gustave Flourens, insérée dans le numéro d'hier de votre vaillant journal, et l'article publié dans le numéro d'aujourd'hui du *Figaro*, sous ce titre: *Un déserteur*. Nous tenons seulement à déclarer au public tout entier, et accessoirement au sieur Le Bœuf, soi-disant ministre de la guerre du soi-disant empereur du 2 décembre, que si nous sommes les amis personnels, à la vie et à la mort, du citoyen Gustave Flourens, et de tant d'autres citoyens appartenant à l'armée, au journalisme, nous n'avons besoin des leçons de personne pour être ce que nous sommes, c'est-à-dire des républicains et des socialistes énergiques et convaincus.

Nous nous croirions déshonorés, enfants de la génération nouvelle, de ne pas nourrir dans nos cœurs la haine de la tyrannie et la résolution indomptable d'assurer le triomphe de nos idées et de nos droits par tous les moyens possibles.

Oui, nous et une multitude de nos frères de l'armée, nous haïssons l'empire, nous voulons sa chute; oui, nous avons en toute, malgré votre surveillance, fréquenté les clubs de Paris, applaudi aux courageux discours, aux salutaires leçons de tant de nos frères républicains et socialistes; oui, nous étions prêts le 12 janvier, dans notre caserne du Prince Eugène, comme tant de nos camarades, dans toutes les autres casernes de Paris, à faire cause commune avec le peuple, dès que le caporal Fayolle, de garde dans la soirée du 12 janvier, je me proposais d'ouvrir la caserne au peuple, dont je veillais les moindres mouvements....

Oui, moi chasseur Asnon, je veillais tout habillé au poste, prêt à couper au moment favorable les fils du télégraphe, pour isoler la caserne de l'état-major, et mieux assurer le succès de nos plans.... Nous sommes désespérés que la journée du 12 janvier n'ait pas été celle de l'expiation suprême; nous sommes désespérés que celle du 7 février n'ait pas été la revanche de l'autre. Nous jurons de vivre et de mourir pour assurer la destruction de la tyrannie et le triomphe du droit; le droit, c'est la république démocratique et sociale. Salut et égalité.

L. FAYOLLE—A. ASNON

Ce document explique pourquoi, dans la soirée du 8 février, à l'heure même où les barricades s'élevaient aux environs, les conjurés étaient convoqués et se réunissaient sur la place du Château d'Eau, aux portes d'une caserne. Ils comptaient sur les embauchages de Flourens; ils ont été trompés dans leur attente, mais leur présence en armes et en ce lieu, avec de pareilles espérances, au moment même où une insurrection était tentée, ne laisse aucun doute sur leur résolution d'agir, ou caractérise le complot et confirme la démonstration qui résulte des révélations de Verdier, de Godinot, de Guérin et de tous les faits constatés.

Faut-il à tant de preuves ajouter que plusieurs autres inculpés, notamment Pellerin, Benel, Basmaison, Derin, avouent le complot contre la sûreté de l'Etat tout en niant les desseins contre la vie de l'Empereur? Sur ce point, un nouveau démenti leur est donné par le nommé Schatenne, employé du chemin de l'Ouest. Introduit par Ramet dans les réunions des affiliés, on lui a fait connaître que ceux-ci s'armaient, non-seulement pour un mouvement insurrectionnel, mais surtout pour assassiner l'Empereur, et qu'on devait employer la nitro-glycérine pour faire sauter sa voiture.

Tel était, monsieur le garde des sceaux, l'état de l'information, lorsque de nouveaux faits ont été portés à la connaissance de l'autorité judiciaire.

Le 29 avril, le nommé Beaury, soldat déserteur, récemment revenu d'Angleterre, était arrêté à Paris, rue des Moulins. Il était porteur d'un revolver chargé et d'une lettre datée de Londres et signée: *Gustave*.

Cette lettre et les aveux de Beaury établissent qu'il était rentré en France pour attenter à la vie de l'Empereur.

Je place sous les yeux de Votre Excellence une analyse sommaire des déclarations de l'inculpé;

Je m'étais lié avec Fayole, caserné comme moi au Château d'Eau. Flourens est venu nous voir à la caserne. Fayolle, Asnon et moi. Le 10 janvier, ayant appris la mort de Victor Noir, et pensant qu'il y aurait des troubles, je ne suis pas rentré à la caserne: j'ai assisté à l'enterrement de Noir; puis, craignant d'être compromis, j'ai passé en Belgique. Je suis allé ensuite à Londres avec Fayolle, qui avait aussi déserté. Nous y avons retrouvé Flourens, avec lequel je me suis étroitement lié. Je lui ai parlé de mon projet d'attenter à la vie de l'Empereur, et il m'a encouragé dans ma résolution.

Je suis revenu à Paris, d'où j'ai correspondu avec Flourens. J'ai reçu de lui trois lettres; j'ai détruit les deux premières: la troisième est celle qu'on a saisie sur moi, et qui est signée GUSTAVE. J'ai été en relation, à Paris, avec Ballot, ami de Flourens, chargé par lui de me remettre de l'argent. J'ai reçu une première fois 400 francs, une seconde fois 100 francs, quelques instants avant mon arrestation. J'avais l'intention de m'habiller en soldat pour m'approcher plus facilement de l'Empereur, puis de me servir de mon revolver.

La lettre de Flourens trouvée sur Beaury était ainsi conçue:

Bien cher ami,—J'ai, en effet, reçu vos trois lettres; je regrette que vous ne les ayez adressées par cette voie et non par M. Smalley, New York Tribune, 13, Pall Mall, Londres, en mettant une enveloppe intérieure avec mon prénom; mais j'espère que nous n'aurons plus à nous écrire longtemps, et que la semaine prochaine nous nous reverrons à Paris, où tout se terminera bien. Vous avez dû recevoir ma lettre du 19, adressée à M. Fleury, où il y en avait une pour mon ami de la Banque. Si vous l'avez, en effet, reçue, et si cet ami vous a fait parvenir par Mme S... la somme de 400 fr., brûlez la lettre ci-jointe pour lui, et que tout soit dit, sinon envoyez-la-lui, et agissez aussitôt les 400 fr. reçus.

Il n'y a pas un moment à perdre; l'homme au brevet trait à la campagne, et tout serait retardé. Mais réussissez. Je compte sur vous, sur vos amis fidèles. Ne sortez que de nuit ou en voiture. Ménagez l'argent. Pas d'imprudence. Je suis avec vous de cœur. Ne manquez pas, peut-être serai-je très vite à Paris pour vous soutenir. Tout dépend de vous. Encore une fois, ce que je vous disais ici: ou il fallait ne pas s'en mêler ou réussir.

Votre GUSTAVE.

Cette lettre a été soumise, avec des pièces de comparaison, à un expert, qui a déclaré qu'elle émanait de Flourens. C'est d'ailleurs ce qu'avoue Beaury.

Une autre lettre non moins significative, et écrite cette fois par Beaury, a été saisie au domicile du nommé Ballot; elle porte la date du 28 avril:

Monsieur, Le docteur a fini par se déclarer pour l'amputation. Il la juge indispensable. Et comme il croit que tout retard serait mauvais, il la fera demain, coûte que coûte (dût-on employer envers le malade, qui n'est guère raisonnable, des moyens violents). Ses nombreux amis sont d'accord là-dessus.

Si vous désirez donc assister à cette triste opération à titre d'ami de ce pauvre malade, vous pouvez venir dans sa petite chambre de la rue de Rivoli, demain, entre deux et quatre heures de l'après-midi.

Je vous salue bien,

CAMILLE.

P. S. Les différents frais de cette triste maladie ayant dépassé de beaucoup le chiffre supposé, je me vois dans la nécessité de réclamer de votre extrême obligeance une avance de cent à cent quarante francs, somme que nous estimons très juste et très indispensable aux nombreux préparatifs qu'exige une pareille opération chirurgicale. Il faut tant d'instruments et tant d'accessoires! Nous vous prions de vouloir bien remettre au porteur de la présente cette petite somme.

Je suis avec respect, monsieur, votre tout dévoué,

CAMILLE.

Reçu à titre d'avance, de M. Ballot, la somme de cent quarante francs.

Paris, ce 28 avril 1870.

CAMILLE.

Le meilleur ami de ce cher malade ne manquera pas de nous rembourser cette petite somme le plus tôt possible.

Comme cette opération est très sérieusement décidée pour l'heure indiquée, vous n'en recevrez pas de nouvel avis.

Enfin, depuis l'arrestation de Beaury, on a saisi une nouvelle lettre adressée à Ballot par Flourens, à la date du 28 avril:

Bien cher ami,

Je reçois à peine votre lettre dernière, et j'y réponds de suite. Si je n'ai pas répondu à la précédente, c'est que je ne voulais pas vous écrire directement d'ici. Je vous remercie mille fois de tout ce que vous avez fait jusqu'ici, mais je vous prie formellement, sous aucun prétexte, de ne plus avancer un sou seulement à mes amis. Vous me mettriez dans l'embarras en le faisant, et ne m'aideriez nullement, car ce que je veux est en voie de se faire très bien. Ils ont même besoin d'être un peu hâtés dans l'exécution par le besoin d'agir.

Je vous prie de ne pas leur montrer cette lettre, mais de leur dire qu'après ma dépêche vous avez reçu une lettre vous disant de ne rien faire de plus jusqu'à nouvel ordre. Je leur ai moi-même écrit, par autre voie, la même chose. Surtout, qu'ils ne retournent plus chez vous, car cela ne pourrait que nuire, et je ne voudrais pas cette aventure pour rien au monde. Cette lettre-ci part pour vous dans une lettre à ma mère, qui vous l'expédiera. Surtout soyez prudent. Tout ira bien. Je vous verrai. Mes bons hommages à vos dames.

A vous de cœur.

Que M. G...., ni le jeune O...., ne retournent plus chez vous.

L'authenticité de cette lettre a été reconnue par la mère et par le frère de Flourens.

Mais ce n'était pas seulement l'assassinat de l'Empereur que Flourens préparait ainsi avec Beaury; en même temps, il organisait avec Sauret, Greffier et autres, les moyens de faciliter une insurrection.

Dans la soirée du 30 avril, Greffier et le nommé Roussel, qui revenaient de la commune d'Epinay, où ils avaient fait une commande de 50 revolvers à l'inculpé Manche, furent l'un et l'autre arrêtés.

Greffier resta aux mains de la police; mais Roussel s'étant mis à crier: "A moi! au secours! on arrête les républicains!" la foule s'assembla et des individus en grand nombre, se jetant sur les agents, délivrèrent l'inculpé.

Une perquisition, faite immédiatement à son domicile, amena la découverte de vingt-et-une bombes dont je n'ai point à faire ici la description.

A la vue d'un dessin publié par le *Figaro*, M. Lepet, fondeur, reconnut ces engins comme ayant été fabriqués par lui-même [illegible], et il fit aussitôt les déclarations dont voici la substance:

Le 14 avril dernier, un individu, prenant le nom de Renard et dont le signalement paraît se rapporter à Roussel, est venu me commander des cylindres en fonte dont l'assemblage forme les bombes saisies chez Roussel. Il me dit que ces cylindres étaient destinés à faire des moyeux de vélocipèdes, dont l'intérieur devait être garni en caoutchouc, afin de donner au ressort plus d'élasticité. Il nous a d'abord commandé trente moyeux complets, puis cent vingt, ajoutant que, même après la livraison de cette quantité, nous pourrions continuer à les fabriquer, parce que cette invention avait le plus grand succès en Amérique, et que sa fortune serait bientôt faite. Nous en avons fabriqué vingt-deux, mais la grève étant survenue, nous n'avons pu continuer nos livraisons. Il nous payait ces moyeux à raison de 75 fr. les 100 kilos. Sans la grève, j'aurais fondu et livré 600 bombes. Sur les 21 bombes saisies, j'en reconnais 17; quant aux autres, elles ne proviennent pas de ma maison.

La déposition si importante de ce témoin offre, dans sa dernière partie, cette gravité particulière de démontrer qu'il existe des bombes provenant d'une autre fonderie que celle de M. Lepet, qui est encore inconnue.

Ballot qui avait d'abord échappé aux recherches dont il était l'objet, vient d'être arrêté, et il a fait des déclarations dont voici l'analyse:

J'ai pris part à l'insurrection de Crète; c'est là que j'ai connu Gustave Flourens. Dans la soirée du 8 février dernier, il est venu se réfugier chez moi, où je lui ai donné asile jusqu'au 20 mars. Pendant son séjour chez moi, une seule personne, la femme Sauret, est venue le voir. Depuis son départ, et sur sa demande, j'ai remis successivement 1,100 fr. à Sauret, 350 fr. à Beaury, et 1,400 à Greffier.

Tels sont, monsieur le garde des sceaux, les principaux résultats de l'information judiciaire. Je n'ai point à entrer ici dans le détail des charges spéciales à chaque inculpé. Ce sera plus tard l'œuvre de l'acte d'accusation.

Ce rapport n'a d'autre effet, monsieur le garde des sceaux, que de vous présenter l'ensemble de l'affaire et de vous démontrer l'opportunité de convoquer la haute cour de justice.

Veuillez agréer, monsieur le garde des sceaux, l'hommage de mon respect.

Le conseiller d'Etat, procureur général près la cour impériale,

GRANDPERRET.

CHRONIQUE LOCALE.

LA QUESTION DES ÉCOLES.—Environ deux cents citoyens du Deuxième et du Troisième District se sont réunis hier soir, dans la salle de la rue Bienville, pour s'occuper de la question des écoles. La réunion a été appelée à l'ordre par M. E. C. Kelley qui a prié M. C. H. Monton de présider et M. J. J. Lane de remplir les fonctions de secrétaire.

M. Monton, dans quelques paroles qu'il a prononcées, a fait ressortir la nécessité d'organiser des écoles indépendantes. M. Kelley a présenté des plans écrits préparés par deux professeurs expérimentés de la Nouvelle-Orléans, lecture en a été donnée.

Le premier de ces plans suggère l'établissement d'écoles particulières et présente un budget approximatif de dépenses.

Le second, se référant aux dispositions de la loi actuelle sur l'éducation, propose de faire appel au Conseil des écoles pour la ville afin qu'il nomme des conseils de directeurs pour chaque ward et qu'il interdise tout changement dans l'organisation des écoles jusqu'à ce que les électeurs de chaque ward aient été consultés sur la question des taxes.

M. Kelley propose la nomination d'un comité pour délibérer sur un plan et le proposer à la prochaine réunion. M. Culbertson demande que les deux communications soient renvoyées à un comité de cinq qui fera son rapport à la prochaine réunion, samedi prochain. M. Barnes propose la nomination, par le président, d'un comité de cinq qui visitera les citoyens dans le second et le troisième district pour savoir sur quel appui on peut compter pour l'établissement d'écoles indépendantes. Cette motion est adoptée ainsi que celle de M. Culbertson avec un amendement de M. Dick, portant que le comité de cinq sera autorisé à conférer avec toute autre organisation ayant le même objet.

Le président nomme membres du comité, sur la motion Culbertson, MM. Lusher, Rodgers, Kelly, Wiltz et Tully. Le comité sur la motion Barnes sera nommé ultérieurement.

La réunion s'ajourne à mardi prochain, au même endroit.

ANCIENS ET NOUVEAUX ASSESSEURS.—A la Sixième Cour de District, le vieux bureau d'assesseurs ayant obtenu contre le nouveau un ordre de Cour lui interdisant de faire prendre une copie des rôles d'assessement, et une motion de mépris de cour ayant été faite contre le nouveau bureau qui a désobéi à l'injonction, le juge Cooley a décidé qu'en cela aucun mépris de Cour n'avait été manifesté, et la motion a été rejetée.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT.—Dans l'affaire G. T. Beauregard et autres contre H. S. Macomb et autres, commencée dans cette Cour par une injonction, les papiers ont été transférés à la Cour de Circuit des Etats-Unis par consentement mutuel des avocats, Jno W. Freeman, pour le plaignant et Hays et New pour les défendeurs.

ORDONNANCES SANITAIRES.—Si l'on ne met pas à exécution les ordonnances du Bureau de Santé, c'est absolument comme s'il ne les eut pas faites. Il y a une amende de $10 contre ceux qui vendront de la mauvaise huile à brûler et ces huiles continuent à se débiter avec autant de sans façon que lorsqu'il n'y avait pas de pénalité contre les marchands. La preuve en est dans la fréquence des accidents causés par l'explosion des lampes à huile de charbon. Ces accidents sont journaliers et les conséquences en sont souvent désastreuses.

VOL.—Lundi, de grand matin, des voleurs sont entrés, au moyen de fausses clés, chez M. S. Edwards, rue Joséphine, entre les rues Chippewa et Annonciation, et ont enlevé une montre, quelques bijoux et une trentaine de piastres en billets des Etats-Unis.

FEU.—Lundi soir, l'explosion d'une lampe à huile de charbon a failli incendier la maison de Mme Palmer, au coin des rues Liberté et Seconde. Cette dame en a été quitte pour un lit et une moustiquaire; les efforts des gens de la maison et des voisins ayant étouffé les flammes avant qu'elles eussent eu le temps de s'étendre.

CONSEIL DE VILLE.—Réunion, hier soir, au complet, sous la présidence du maire Flanders.

En réponse à une demande du maire, l'avocat de ville rapporte que la ville, en liquidant sa dette flottante, n'est pas obligée à reconnaître les warrants émis sans autorité légale ou en mépris des prohibitions légales et que c'est le devoir du maire d'approuver un état partiel de la dette, pour la raison que le paiement ne doit pas être retardé pour les créanciers vigilants. Ce n'est pas leur faute s'il y a des créanciers retardataires et qui ne se présentent pas. La correspondance est référée.

Les nominations faites par l'administrateur des comptes sont confirmées.

Quant à l'exemption de taxe des propriétés occupées par ordre militaire ou par les autorités militaires, pendant la guerre, pendant le temps qu'elles ont été ainsi occupées, M. Bonzano rapporte qu'une pareille exemption est interdite par la Constitution de 1868, et que le seul moyen qui reste aux propriétaires lésés est de s'adresser au gouvernement des Etats-Unis. Déposé, sujet à appel.

Un rapport est fait qui conclut à la mise de côté de la réclamation du *Commercial Bulletin* pour les profits que les propriétaires auraient eus pendant les deux mois de son contrat avec la ville, contrat qui n'était pas expiré quand les impressions de la ville leur ont été retirées.

Le Conseil n'accueille pas mieux un projet de parc dans le 6ème District, attendu qu'il ne paraît inventé que pour l'avantage particulier de certaines personnes.

Le comité qui avait été nommé pour engager les compagnies de Chattanooga, Jackson et Pontchartrain à établir leurs dépôts au Nouveau-Bassin, pour de là gagner le fleuve par une voie ferrée commune aux trois exploitations, rapporte qu'un meeting avait été convoqué pour samedi et que la compagnie de Pontchartrain seule s'y est fait représenter; et qu'une seconde convocation pour hier a encore eu moins de succès, nulle compagnie n'ayant envoyé de représentants.

En conséquence, le comité demande un délai additionnel pour négocier.

Une somme de $75 par mois pour fournir du combustible à l'asile St-Vincent, est allouée.

Une pétition pour changer les matériaux des banquettes de la rue Royale, entre les rues Canal et St-Philippe, est référée.

G. W. B. Campbell demande une indemnité de $2,500 pour les lésions qu'il a éprouvées en tombant dans un trou de pont en ruines et aussi, pour perte de temps et compte de médecin. Référé.

Une réclamation de l'ex-maire Conway pour $3,250 sur le fonds du contingent, est référée.

Une pétition des citoyens de la route de Gentilly pour obtenir la permission d'organiser une compagnie de pompiers indépendante, est référée à l'administrateur du commerce.

Le Conseil s'ajourne.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à l'Abeille.

Nouvelles Européennes.

Madrid, 24—*El Tiempo*, journal, dit que le duc de Montpensier est contrarié de la conduite de ses adhérents. Il demande que les Cortes votent ouvertement sur sa candidature, autrement il se retirera et publiera une exposition complète de la conduite des hommes qui lui ont fait des ouvertures.

On dit maintenant qu'Espartero acceptera la couronne s'il est élu par les Cortes.

Liverpool, 24.—Une explosion a eu lieu sur la barque Asterias. Le capitaine et un marin ont été tués et le navire a presque été détruit.

Florence, 24.—Les chambres ont voté le budget à une grande majorité. Les dépenses sont portées à plus de 700 millions de livres.

Londres, 24.—Une famille, de cinq personnes a été assassinée à quelques milles de cette ville, hier soir. Une dame de la famille devait se marier aujourd'hui. On suppose que cela n'est pas étranger à l'assassinat. On ignore entièrement quels peuvent être les meurtriers.

Paris, 24—Bourse plate. Rentes 74. 37

Londres, 24—L'amoureux éconduit de la dame de la famille assassinée, a disparu; ce qui le rend fortement sujet à caution.

Paris, 24.—Ollivier refuse de sanctionner l'existence du comité du plébiscite comme un corps permanent.

Nouvelles de Washington.

Washington, 24.—M. Ferry a demandé la permission de présenter des mémoires des citoyens de la république dominicaine protestant contre l'annexion.

M. Pomeroy a objecté et permission a été refusée par la raison que les pétitions, à moins qu'elles ne soient faites par un consentement unanime, ne peuvent être reçues que lorsqu'elles viennent des citoyens des Etats-Unis.

M. Harlan a parlé sur le bill pour la vente des terres des Osages.

CHAMBRE—Le bill de Lynch, pour faire revivre le commerce maritime américain a été discuté toute la matinée et a été rejeté à 1 heure, par 95 contre 87.

Washington, 24—Des avis du Sault Ste-Marie, Montpelier et Buffalo parlent de la présence et de l'activité d'étrangers qu'on suppose être des Féniens.

Washington, 24.—Le général Jordan, de l'armée cubaine, a dîné avec les comités des affaires étrangères de la Chambre et du Sénat, par invitation du représentant Mann, du Maryland, qui est membre du comité de la Chambre.

Washington, 24 mai—Le Revenu a reçu aujourd'hui près de $420,000.

Le général Marsten, du New Hampshire, a été nommé pour la place de gouverneur d'Idaho.

Le comité de conférence sur le bill pour l'exécution du 15ème amendement fera un rapport signé des sénateurs Stewart et Edmunds et des représentants Bingham et Davis. Le sénateur Stockton et le représentant Kerr ont refusé de signer. Les principaux amendements sont dans les 1ème et 2ème sections et ils n'altèrent pas la portée générale du bill, mais ils rendent plus explicite la section 18 qui autorise le Président à se servir des troupes des Etats-Unis pour empêcher la violation et aider à la meilleure exécution de l'acte.

La phraséologie de la 21me section est quelque peu changée, mais l'intention générale de la section originale reste.

Le Président a lancé une proclamation, où il dit qu'il est venu à la connaissance que plusieurs entreprises militaires illégales et expéditions sont sur pied dans les Etats-Unis, dans la vue de les employer contre le peuple et le district du Canada, dans les domaines de la reine Victoria, avec laquelle les Etats-Unis sont maintenant en paix.

Le Président, en conséquence, prévient tous les bons citoyens des Etats-Unis et toutes les personnes dans leur juridiction, de n'aider, ni appuyer, ni favoriser de pareils actes, ni d'y prendre part, et toutes les personnes sont averties qu'en commettant des actes aussi illégaux elles perdent tout droit à la protection de ce gouvernement ou à son intervention en leur faveur. Il enjoint tous les officiers des Etats Unis d'employer tout leur pouvoir pour empêcher de telles entreprises et pour traduire devant la justice toutes les personnes qui s'y seront engagées.

SÉNAT.—M. Harland prononce un discours favorable au bill pour la vente des terres des Osages dans le Kansas, et il défend les colons contre les accusations de M. Morrill, du Maine, qui les prend tous pour des voleurs et des maraudeurs.

CHAMBRE.—M. Petus, du Maine, prononce un discours à l'appui du bill de Lynch, pour revivifier le commerce des Etats-Unis.

M. Coburn s'oppose au bill comme favorisant les intérêts des constructeurs de navires aux dépens du commerce et de la navigation.

M. Brooks fait observer que si l'on fait une réduction de droits pour les constructeurs de navires il faut aussi en faire une pour les intérêts des cultivateurs et des mécaniciens et ouvriers.

M. Banks appuye le bill qui est renvoyé à demain. M. Lynch a adhéré à plusieurs amendements présentés.

Le bill des allocations est repris. M. Voorhees demande que l'allocation pour un consul à St-Yazo de Cuba soit biffée. Il donne pour raison que le drapeau des E. Unis ne protège ni le consulat ni les citoyens américains.

Le débat continue avec le général Logan. Le général Banks dit que le comité des affaires étrangères soumettrait toute la question à la Chambre dans quelques jours.

Washington, 24 mai—Le commissaire Delano décide que si un fabricant de tabac à priser ou à fumer, cigarier ou autre, a une portion de ses affaires dans un district séparé, la taxe sera levée dans les deux districts.

C'est après un conseil de cabinet sur les affaires des Féniens que la proclamation du président a été lancée.

Une dépêche de l'amiral Poor, en date du 16 de la Havane où est son navire, ne contient rien d'important.

Le navire du revenu Lincoln, maintenant à San Francisco, a été expédié avec des vivres pour les Iles de Zélan, où il y aurait famine. Un agent parti à bord du Lincoln prendra charge des îles.

La nouvelle section dans le bill de conférence rejette le fardeau des preuves sur l'accusé; c'est-à-dire que l'accusé sera obligé de prouver qu'il est innocent.

Washington, 24—M. Garfield, à propos du Consul de Santiago, accuse M. Phillips de n'avoir donné aucune explication sur la mort du général Steadman, son prédécesseur, bien qu'il ait rendu le dernier soupir chez lui, dans sa maison (maison de Phillips), ce qui le rend très suspect.

M. Cox dénonce l'administration qui a retiré les navires de La Havane pour les envoyer à Santo Domingo.

Nouvelles diverses.

Buffalo, 24.—On remarque un certain mouvement parmi les meneurs Féniens, et les hommes arrivent et se concentrent ici sans bruit. Il est impossible de dire en ce moment par où l'invasion commencera. Il est possible qu'on fasse d'abord une feinte. On croit que la frontière est gardée par un cordon militaire.

On rapporte que le steamer des Etats-Unis, Michigan, a pris position au port Cobborne, Canada, avec ordre de protéger le canal Welland.

Boston, 24—Quatre mille hommes, supposés être des Féniens, sont partis hier par les trains du Nord dans l'après-midi et dans la soirée.

Rochester, 24—Un wagon chargé de Féniens est parti hier soir.

New York, 24—Le steamer Allemonia emporte $25,000 en espèces pour l'Europe.

Colia, Me, 24—Des masses de bois de charpente, entre ce point et la rivière St-John, brûlent en ce moment et la destruction est considérable.

Hamilton, Ouest Can., 24—Un train de chars de Pullman, avec le Bureau de commerce de Boston, a passé sur le Grand chemin de fer de l'Ouest, faisant 50 milles à l'heure. Un journal du matin transcontinental est publié sur le train.

Marchés européens.

Liverpool, 24 mai, au soir—Coton irrégulier. Uplands 10 7/8 à 11. Orléans 11 1/4. Vendu 10,000 balles.

Hâvre, 24 mai—Coton calme. Très ordinaire, sur place, 130. Bas, sur mer, 128 1/2.

Marchés américains.

New-York, 24 mai—Coton plat. Vendu 1,000 balles. Middling 22 7/8. Orléans 23 3/8. Sucre ferme. Café calme. Mélasse languissante. Frêt calme.

New York, 24 mai au soir—Argent très facile. Escompte de 6 à 7. Or 114 1/8 à 114 1/4. Louisiane 63 et 76 1/2. Levée 75 1/2.

Galveston, 24 mai—Coton plat. Bon ordinaire 18 1/2 à 18 3/4. Vendu 300 balles. Reçu 447. Stock 27,397.

Mobile, 24 mai—Coton plat et nominal. Middling 22 1/2. Vendu 600 balles. Reçu 324. Stock 36,209.

Savannah, 24 mai—Pas d'offres de coton. Middling 21 7/8. Vendu 300 balles. Reçu 689. Stock 34,810.

Charleston, 24—Coton plat, mid. 22 3/4; vendu 10 balles, reçu 400 balles, stock 7475.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 24—Descendant, les steamers Louisville, Virginia, Alaska et Natchez. Le fleuve baisse. Forte pluie cette après midi.

Loterie Royale de la Havane. $300,000 en OR. Tirages tous les dix sept jours. Lots payés en or et tous renseignements fournis. Les taux les plus élevés payés pour doublons et monnaie d'or et d'argent de toutes sortes. Taylor & Co, banquiers, 16 Wall street, New York.

Noyé par accident lundi soir, 23 mai 1870, JEAN KOCH, ancien bar keeper de Joseph Chipot, né à Enchenberg, canton de Rohrbach, département de la Moselle, âgé de quarante sept ans. Une récompense est offerte par Joseph Chipot, d'Alger, à celui qui retrouvera le corps du noyé.

SERVICE FUNEBRE.
Un service funèbre sera célébré samedi, 28 courant, à 7 1/2 heures à l'église de l'Immaculée Conception, rue Baronne pour le repos de l'âme de feu CASIMIR MARCHAL, décédé le 14 avril. Les parents, amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.
25mai 1t — De la part de sa veuve.

JACOB OTT,
Entrepreneur et Constructeur,
184......RUE DELORD......184
(Place Tivoli.)
TOUTE ESPÈCE DE TRAVAUX EXÉCUTÉS RAPIDEMENT.
Il s'occupe lui-même des réparations générales de magasins et de résidences.
Il fait et répare les cuves. Fait des devis pour constructions nouvelles.
Les ordres laissés à l'atelier ou à la boîte 22 du Merchants Exchange, No 10 rue Union, [illegible] Chartres et Carondelet, seront exécutés avec promptitude.
19 mars—1 an—PP

ENTREPOT DE TAPIS
Au No 17 de la Rue de Chartres.
A. BROUSSEAU & CO.,
IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail offrent à bas prix des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Etoffes à rideaux, Articles de Tapisserie, Stores, Couvertures de Tables, [illegible] Corniches, etc.
PPF

PAR VOIE TELEGRAPHIQUE.
Dépêche à la Compagnie d'Huile Septoline.
Au No 45 de la rue Dauphine.
Houston [illegible]
LA COMPAGNIE D'HUILE SEPTOLINE [illegible] a remporté quatre rubans bleus [illegible]
E. STEINHART, Agent.
25 mai—PP

Bandages Herniaires et Bandages.
Les premiers prix [illegible]
H. SPILLMANN,
FABRICANT,
Au No. 93 de la rue Baronne, N. O.,
A la Quatrième Foire [illegible] de l'Etat de la Louisiane
DIPLOME POUR
Le meilleur et le plus agréable bandage herniaire pour les deux sexes.
Le meilleur bandage d'enfants.
Le meilleur bandage ombilical.
Le meilleur bandage d'épaules.
Le meilleur assortiment de bandages herniaires.
Diplôme pour la meilleure exposition d'attaches orthopédiques.
H. SPILLMANN,
Inventeur et propriétaire de la patente des bandages herniaires sans ressorts.
Venez les examiner avant d'en acheter ailleurs.
Les ordres sont promptement exécutés.
1er sept 1an

Mule trouvée.
Est entrée chez le soussigné le 23 mai au matin une MULE [illegible] Le propriétaire peut la réclamer chez le soussigné et en payant les frais.
P. NOUVEAU [illegible]
A Alger, sur la savane du Gouvernement, à environ deux milles au dessous des Abattoirs.
25 mai—3

QUATRIEMME ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance
Des Facteurs et des Commerçants,
37......RUE CARONDELET......37

Nouvelle Orléans, 4 avril 1870.
LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1870, savoir:

PRIMES DE L'ANNÉE.		
Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	[illegible]
En moins, primes non expirées	62,127 00	
Primes remboursées	[illegible]	[illegible]
Montant net des primes		[illegible]
PAYÉ ET ESTIMÉ, SAVOIR, PERTES.		
Sur les risques d'incendie	$45,262 79	
Sur les risques de rivières	72,590 17	
Sur les risques de mer	19,825 25	137,678 21
Réassurance et réduction	24,065 11	
Revenu Intérieur, taxes de ville et d'Etat	[illegible]	
Passif casuel	[illegible]	
Frais généraux, moins épargnes	32,008 19	241,003 3[illegible]
Balance		[illegible]
En plus, escompte et intérêt reçu	57,688 23	
En moins, intérêt de capital	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		[illegible]

L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT.

Billets pas actions	[illegible]
En caisse	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Effets à recevoir, prêts garantis	[illegible]
" à courte échéance	[illegible]
Actions de banques et autres	[illegible]
Actions de chemins de fer de la ville	[illegible]
Bonds de la Grande Loge Maçonnique de la Louisiane	[illegible]
Bonds de la Société de l'Odd Fellows' Hall	5,000 00
Bonds de la Société de secours des veuves et des orphelins juifs	2,000 00
	$1,0[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
MICHEL MUSSON, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.
Assermentés et signé par devant moi le 24 mai, A. D. 1870.
EDWARD IVY, Notaire Public.

A une assemblée spéciale des directeurs, il a été résolu qu'un intérêt de dix pour cent par an soit payé sur le montant du capital payé et qu'il soit payé comptant un dividende de cinquante pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes [illegible] $475,000 [illegible], à partir du mercredi, 1er juin 1870.
Il a été résolu, en outre, qu'un dividende-prime additionnel de quinze pour cent soit déclaré en faveur des actionnaires participants et soit payé en certificats d'actions payées en plein, à dater du dix juin 1870.
La Compagnie paiera la taxe de Revenu intérieur des Etats-Unis sur les susdits dividendes.
25 mai 3d

Demande de 800 cordes de bois.
NOUS achèterons 800 cordes de bois à des conditions libérales.
BLANCHIN & GIRAUD,
82 rue de la Vieille Levée.
24 mai

Demande de gardienne d'enfant.
ON désire trouver une jeune fille française ou allemande pour garder un enfant.
24 mai — Rue Bienville No 66.

$10 de récompense.
VACHE PERDUE.
Perdu mardi, 17 mai, une vache rouge ayant les cornes dirigées en avant, et très grosses, avec une échancrure à l'oreille droite; elle a une sonnette platte au cou. La personne qui la ramènera chez le soussigné, à Gentilly, recevra la susdite récompense.
BLAIZE FAURE,
24 mai—3f — Chez Bastian, à Gentilly.

NATTES CANTON.
ELKIN & CO.,
168......de la rue du Canal......168
Reçoivent, en ce moment des NATTES BLANCHES, CARREAUX et FANTAISIE, de qualités supérieures, qu'ils les offrent à une très GRANDE RÉDUCTION.
Ils vendent également des TAPIS, des TOILES CIRÉES et des STORES
9 avril—6m — A très bon marché.

AVIS AUX VOYAGEURS.
En s'adressant au soussigné les voyageurs obtiendront tous les renseignements désirables sur les points où correspondent les trains qui, de Chicago convergent vers l'Est ou l'Ouest. Ils seront également renseignés sur le PALAIS PULLMAN ET LES WAGONS RESTAURANTS qui se trouvent sur la ligne de Chicago à San Francisco.
JAMES T. TUCKER,
Agent général de l'Illinois Central Rail Road.
24mai—1m — 86, Carondelet.

EXPOSITION INDUSTRIELLE, 1870.
MÉDAILLES, DIPLOMES ET PRIX
J. VILLARRUBIA, J. A. D'HEMECOURT. — BERNARD TURPIN, in commendam.
J. Villarrubia & Co.
CONFISEURS,
Successeurs d'Ernest Turpin.
Fabrique à la Vapeur.
NOTRE manufacture est maintenant en pleine opération. Nous avons l'avantage de prévenir le public et notre clientèle que nous sommes prêts à remplir tout ordre qu'on voudra bien nous confier, soit pour toute espèce de CANDIS EN BATONS, à la machine, ou pour toute autre variété.
BONBONS DRAGÉES CONFISERIE et tout NOUGATS ou PYRAMIDES ORNÉS, GATEAUX AUX FRUITS glacés et ornés, GATEAUX FEUILLETÉS, PETITS GATEAUX, CHOCOLATS pour familles et pour le commerce [illegible] de toutes les variétés.
[illegible] ne laisseront rien à désirer sous le rapport du goût et du parfum.
PRIX TRÈS MODÉRÉS.
22 mai [illegible] 3f PP

NOUVELLE VICTOIRE,
REMPORTÉE à la dernière FOIRE DU TEXAS, tenue à HOUSTON par la célèbre machine à coudre de GROVER & BAKER, à laquelle le PREMIER PRIX a été décerné comme étant la MEILLEURE MACHINE à coudre pour FAMILLES.
BUREAUX,
25mai PP ☞ — 182, rue du Canal.

Volés,
[illegible]

MME BOUMARI, [illegible] du Canal [illegible] CORSETS [illegible] aux Etats-Unis.
AVIS [illegible]

Institution de Jeunes Demoiselles
sous la direction de
Mme FORTIER,
282 CHEMIN DU BAYOU 282
[illegible]

Chemises! Chemises!
150 douz CHEMISES [illegible]
[illegible]

CHARLES CIOR,
43 BOURBON 43
Salon de Photographie.

FAMEUSE VICTOIRE!
[illegible] GROVER & BAKER [illegible]
No 182 rue du Canal.

A LOUER.
LE JARDIN MAGNOLIA [illegible]

BLADON SPRINGS,
Source de Bladon
[illegible] au dessus de Mobile, sur la rivière Bigbee, comté Choctaw, Alabama.
CES fameuses sources [illegible] meilleures du monde [illegible]
J. CONNER & Co.
[illegible]

A vendre.
MEUBLES et ustensiles de ménage à vendre au No [illegible] rue Royale, entre St-Pierre et Orléans, de 9 heures A. M. à 2 heures P. M.

Propriétés à vendre et à louer.

Magasin en briques, à vendre.
[illegible]

A Louer,
Une grande et belle maison [illegible] rue Dumaine [illegible]
A M. N. FRECHOU, Poydras No 270.
24 mai

A Louer,
POUR CAUSE DE DÉPART,
L'agréable maison de résidence, avec ses fruits, No 33 rue Esplanade entre Moreau et Victoire [illegible]
P. MALOCHÉE.

A louer, à un prix modéré.
Un magasin des mieux [illegible]
[illegible] SHEPHERD [illegible]

MUSIQUE.
M. ELIE,
16 RUE ROYALE 16
A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs facteurs français, Pleyel et autres, d'instruments de musique, cordes, etc., ainsi qu'un grand choix de musique. Accord et réparation de pianos Prix très réduits.
13 mai—1an

Pianos, Pianos,
ET
Instruments de Musique.
CHARPAUX & LOUBERE,
46......RUE ROYALE......46
IMPORTATEURS de Pianos des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que:
FAIVRE, JELMINI, BORD,
avec leur système de [illegible] indispensable pour la bonne tenue de l'accord,
PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALENBERG et VAUPEL, etc.
Grand assortiment de partitions, d'airs d'opéras détachés, de musique pour piano, violon, solo, et autres instruments de musique, etc.
[illegible] choix de nouveautés et de musique classique et religieuse [illegible] Paris.
[illegible]

LES MACHINES TOSELLI A GLACE ont remporté le premier prix aux dernières expositions de France et d'Italie, d'Espagne, de Portugal, et à la dernière foire d'Etat.
Pendant l'absence du soussigné, agent général, MM. A. T. Buddecke & Co, banquiers et négociants commissionnaires au No [illegible] de la rue de la Commune, émettront les certificats et recevront les commandes.
Pour les droits d'Etat et de ville, s'adresser à T. FERBOW.
6 mai ☞ — Au Glass Box 1179 du Bureau de Poste.

FABRIQUE DE CANDI.
Une des plus Grandes fabriques du Sud, EST EXPLOITÉE PAR
NORMAN & REISS,
121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.
ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT
Du Candi en gros et en petits bâtons,
Toute espèce de Candis à la crème,
Toute espèce de candis nougats,
Candis Star,
Candi amer (Horehound),
Candi tressé,
Candi dur,
Popping Kisses américains,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Gommes,
Bonbons fins;
Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX ornés et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.
Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que
Boîtes de fantaisie,
Cupidons de toutes grandeurs
Feuilles de pâte de gomme,
Feuilles or et argent,
Toute espèce de roses,
Fleurs de tous genres,
Cornes d'abondance,
Sacs de fantaisie,
Papier dentelle, etc.
Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

BON TON
CANDI.
BOITES A SURPRISES.
Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé et chaque boîte vous causera UNE SURPRISE.
MONTRES EN OR ET EN ARGENT,
CHAINES DE MONTRES,
ÉPINGLETTES,
POUR DAMES ET MESSIEURS.
BOUTONS DE MANCHES,
BOUTONS DOUBLES,
BOUCLES D'OREILLES,
ETC., ETC., ETC.
Manufacturés par GEO. MILLER & SON 610 Market st. Philadelphia,
500 DOUZAINES, venant d'arriver, et
A vendre au détail à 25 cents, par
NORMAN & REISS,
Seuls Agents.
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.
1oct. PP ☞

AVIS.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis [illegible] qu'il a cédé son établissement de GROCERIE à M. J. JEANNEAU [illegible]
L. ARTIGUES.
MONSIEUR J. JEANNEAU [illegible]
J. JEANNEAU, 79 rue Vieille Levée.

On Demande
[illegible]

AU VIEUX PECHEUR.
132 Passage de la Bourse 132

Marchand d'articles de pêche, seines, crochets et cannes [illegible] Eperviers, Carlets, Tramails, Nasses [illegible]
[illegible] THÈZE

Changement de local.
J [illegible] au No 97 de la rue de Chartres [illegible]
[illegible] Pharmacien.

Hôtels.—Restaurants.—Cafés.

HOTEL FIJUX,
16 ......WAVERLEY PLACE...... 16
A un bloc de Broadway,
NEW-YORK.
CET excellent hôtel vient d'être remis à neuf [illegible]
JULES FIJUX, Propriétaire.

HOTEL BARNES,
AU MISSISSIPPI CITY,
J. D. MAYLE & Co. — PROPRIÉTAIRES.
L'ouverture en aura lieu le 1o juin 1870.
[illegible]
Prix
Par mois [illegible] $63 00
Par semaine [illegible] 20 00
Par jour [illegible] 3 00
[illegible]

SHORT'S HOUSE
(HOTEL SHORT)
East Shore, Baie de Mobile.
CET hôtel favori [illegible]
Prix de la pension.
Par mois, pour la saison [illegible] $75 00
Par semaine [illegible] 21 00
Par jour [illegible] 3 50
[illegible]
THOS. SHORT.
7 mai—1m

B. PHILIBERT,
HOTEL
RESTAURANT.
[illegible] MANDEVILLE

SALON D'HUITRES.
—ET—
RESTAURANT
—DE—
JANZEN,
No 16, rue Royale, Nlle-Orléans

RESTAURANT COSMOPOLITE,
RUE ROYALE, No. 11,
Entre les rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.
[illegible]

Charbon! Charbon! Charbon!
BOYD, WILMOT & CO.,
Marchands de Charbon,
Bureau, 166, rue Poydras, Nlle-Orléans.
Charbon Pittsburg. Charbon Anthracite.
DÉPOT AU PIED DE LA RUE CALLIOPE.
[illegible]

La célèbre nouvelle Machine à Coudre de Singer, pour les familles.
Le succès est la meilleure preuve de supériorité
PLUS de trente un mille de ces machines ont été vendues du 1er janvier au 1er juillet 1869 [illegible]
WM. E. COOPER & CO.,
Au No 7 de la rue du Camp, Nlle-Orléans.

M. BOCHET,
IMPORTATEUR D'ARTICLES FRANÇAIS
TELS QUE
Rubans, Articles en paille
Et Modes,
SOIE, VELOURS, FLEURS, PLUMES,
DENTELLES, BLONDES, GARNITURES, &c.
59, Rue Royale, au premier, 59
2 mars—6m

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 24 MAI [illegible] CLASSE 122
[illegible]
HOWARD, SIMMONS & Co, Contracteurs
Rue St. Charles, encoignure Union, Nouvelle-Orléans,
En témoignage [illegible] Nouvelle Orléans, Louisiane, ce 24 mai 1870
H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.
☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
—DE LA—
LOUISIANE.
BUREAUX: No. 120 de la rue Commune.
CAPITAL PLACÉ EN EXCELLENTES GARANTIES......$600,000.
CETTE COMPAGNIE assure contre les risques d'incendie, de mer et de rivières, aux plus bas taux de prime, et paie les pertes à la Nlle Orléans, à New York, à Liverpool, à Londres, au Havre, à Paris ou à Brême au gré des assurés.
Assurances contre l'incendie sur maisons en briques et les meubles qui s'y trouvent, de trois-huit à un demi d'un pour cent par an, et sur les maisons en bois, les magasins, les fonds de marchandises et autres risques en proportion.
CHAS. BRIGGS, Président,
ANT. CARRIERE, Vice Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

EAU DE SODA.
Nouvelle Réduction dans le Prix.
PAR suite de mon avis du 17 avril, annonce par le présent une nouvelle réduction dans le prix de l'Eau de soda, de cinquante cents par fontaine, ce qui le met aujourd'hui à une piastre la fontaine, y compris le transport.
T. S. WATERMAN,
Nos 34, 36 et 38 rue du Bassin, Près de la rue Commune.
20 mai

POMPANOS.
1,400 Pompanos Frais,
Venant d'être reçus de Mobile, sont en vente à la table de Ramon Jané, au Marché Français, à 50 cts pièce.
21 mai—6t

FAMEUSE VICTOIRE.
Grand succès de la Machine à coudre de GROVER & BAKER, à la dernière Foire de la Louisiane.
LISTE DE PRIX.
1o—1er prix pour la meilleure machine à coudre pour famille.
2o—1er prix pour le meilleur ouvrier pour machine à coudre.
3o—1er prix pour la meilleure chemise, faite à la machine à coudre, chemise exposée par M. Chs Leighton.
4o—1er prix pour la meilleure jupe, faite à la machine à coudre.
5o—1er prix pour les meilleures manches pour dames, faites à la machine à coudre.
6o—1er prix pour le meilleur ouvrage de fantaisie, fait à la machine à coudre, exposé par Mme Affron.
7o—1er prix pour le meilleur linge d'enfant fait à la machine à coudre.
8o—1er prix pour la meilleure soie pour machine à coudre.
9o—1er prix pour la meilleure huile pour machine à coudre.
MIEUX QU'UNE VICTOIRE.
Plusieurs des principales Compagnies de Machines à coudre, redoutant d'entrer en lice avec celle qui a obtenu la plus belle récompense à la dernière Exposition Universelle de Paris, ont trouvé prudent de ne point exposer leurs machines à la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane. Nous considérons leur abstention comme une sincère admission de la supériorité de notre machine, que nous continuons à offrir avec la même confiance comme la
Meilleure Machine à coudre pour familles, du Monde.
Pour la Compagnie des Machines à coudre GROVER & BAKER,
J. B. GARDNER, Agent,
Bureau, No 182, rue du Canal.

Loterie de l'Etat de la Louisiane.
AVIS.
PAR suite d'une décision récente [illegible]
CHAS. T. HOWARD, Président.
Nlle-Orléans, [illegible]

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans,
Incorporée le 15 mars 1855.
AU No 187 DE LA RUE DU CANAL.
OFFICIERS.
L. F. Généres — Président.
Thos. A. Adams — 1er Vice Président.
Thos. Allen Clarke — 2me Vice Président.
Charles J. Leeds — 3me Vice Président.
DIRECTEURS.
Dr W. Newton Mercer, L. F. Généres, George Jonas, Thos. A. Adams, Thos. Allen Clarke, Charles J. Leeds, David Urquhart, John [illegible], Carl Kohn, Christian Schneider, Samuel Jamison.

Galerie de Photographies et de Beaux Arts
De W. W. Washburn,
113......Rue du Canal......113
PORTRAITS de tous genres qui ont remporté le prix [illegible]

Planteurs et Marchands de Riz,
ATTENTION!
PRIX décerné au Persévérance RICE MILL de Sieward & Kip [illegible]
E. M. RUSHA, Surintendant du Département A.
LAWRENCE & HEBRARD, Agents du susdit moulin, au No 42 de la rue Vieille Levée.
30 avril—1m—PP

SANGSUES,—SANGSUES.
HONGROISES
M. J. L. PRIZ, successeur de Mme PROVOST, a un grand dépôt central, rue Bourbon, 136, entre Louisa et St Pierre, et constamment un assortiment de sangsues hongroises [illegible]. A vendre en gros et en détail aux prix les plus réduits.
☞ Les ordres pour la campagne seront promptement exécutés.

Coffres-Forts et Serrures
—DE—
HALL.
Le Ruban Bleu leur a été décerné à la Foire de l'Etat de la Louisiane, en Avril 1870.
FOLGER & Co.
Aux Nos 37 et 39 de la rue des Magasins,
AGENTS POUR LA VENTE DES
COFFRES FORTS de Hall, en queue d'aronde, à l'épreuve des voleurs.
COFFRES FORTS de Hall, "Concrete," patentés, à l'épreuve du feu.
SERRURES HALL, "Crescent," de banques, Victor et Chronomètre, [illegible]
Les Coffres forts de Hall, [illegible], en queue d'aronde, à l'épreuve des voleurs, ont été déclarés, par les meilleurs mécaniciens de la Nlle-Orléans, supérieurs à tous ceux qui les ont précédés. Ils ont
Remporté les Premiers Prix,
partout et toujours.
Les Coffres forts "Concrete" patentés, de Hall,
à l'épreuve du feu,
n'ont jamais manqué de conserver leur contenu, lorsque des centaines d'autres ont été soumis à de rudes épreuves.

Mme ROBERT,
195 Rue du Canal 195
ENTRE BOURBON ET DAUPHINE
DENTELLES, CHALES, FLEURS, &c
Modes et Parures, de robes dans les derniers genres de Paris.

MANUFACTURE
DE
GLACE
DE LA LOUISIANE
Rue Tchoupitoulas,
A un ilet au-dessus de Louisiana Avenue
SUCCURSALE AU COIN DES RUES FRONT ET POYDRAS.
GLACE en GROS et en DETAIL.
PRIX, $15 le tonneau pris à la Manufacture.
$16 le tonneau livré dans une partie quelconque de la ville en quantité de 500 livres.
Pour moins de 500 livres, 1 cent la livre.
Les habitants et les personnes habitant la campagne paieront un léger supplément de prix pour l'emballage, etc.
Les commandes peuvent être adressées par la Poste, boîte 128.

V. BIRI,
FABRICANT ET MARCHAND DE ARTICLES EN OSIER,
Wagons, Berceaux, Paniers de provisions, Paniers à ouvrage, Chaises, Fauteuils, Tables, &c. IMPORTATEUR DE
Paniers allemands et français de fantaisie, etc.
Aux Nos 26 et 28 de la rue de Chartres
10 mai—1an — Nlle-Orléans.